

## LE MOTEUR DE RECHERCHE EN IDENTIFICATION ODONTOLOGIQUE

Ordre national des chirurgiens dentistes, commission d'odontologie médico légale  
21 avril 2009

**Objectif:** Chaque année en France, plusieurs centaines de corps non identifiables sont découverts. Dans le même temps des personnes sont portées disparues, sans qu'un rapprochement simple soit actuellement possible entre les identités. Il en résulte des affaires pénales suspendues faute de pouvoir identifier la victime, des angoisses et détresses des familles des personnes disparues.

Parmi les méthodes reconnues efficaces pour l'identification, l'étude des caractéristiques dentaires garde tout son intérêt, du fait de l'exceptionnelle résistance des dents et de l'immense variabilité des données bucco dentaires. Cette méthode devient même prédominante lorsque les autres méthodes (reconnaissance visuelle, empreintes digitales, ADN...) échouent.

L'informatisation récente des cabinets dentaires fait de chacun d'eux un élément d'une méga base virtuelle de données constituée par les fichiers des 40000 cabinets dentaires français. Cette méga base pourrait être interrogée par un moteur de recherche en identification dentaire.

**Principe:** Les caractères dentaires du corps à identifier sont numérisés selon l'odontogramme numérique de P. Fronty. Le moteur de recherche compare cet odontogramme aux fiches informatiques des praticiens grâce à des interfaces élaborées en collaboration avec les concepteurs de logiciels.

**Procédure:** Un expert est missionné pour réaliser l'odontogramme numérique du corps non identifié. Sur réquisition, le Conseil National de l'Ordre transmet ce document par réseau sécurisé aux chirurgiens dentistes qui lancent une recherche automatisée et anonyme dans leurs dossiers. Les praticiens renvoient au Conseil de l'Ordre le résultat de cette recherche. Cette transmission est anonyme. Le tri des retours positifs est opéré au Conseil de l'Ordre qui renvoie au magistrat les coordonnées du ou des praticiens dont un des patients présente les mêmes caractéristiques. Le magistrat autorise alors la levée de l'anonymat et ordonne l'expertise d'identification.

L'ensemble de la procédure respecte la vie privée, le secret professionnel et la procédure pénale.

**Partenaires:** Dès 2001, l'Ordre national des chirurgiens dentistes a constitué un groupe de travail avec les partenaires suivants : Gendarmerie nationale (I.R.C.G.N. Rosny sous bois), Police technique et scientifique (S.D.P.T.S. Ecully), Service santé des armées (S.S.A.), Association française d'identification odontologique (A.F.I.O.), Centre de culture technique et scientifique Espace Mendès France (C.C.S.T.I.) et les éditeurs de logiciel métier. Aujourd'hui, la Société française de Médecine Légale, les associations de victimes et le ministère de la Justice se sont joints à nos travaux.

### **Rapport du ministère de la Justice après instruction du dossier:**

Le 22 juin 2004 le rapport du ministère de la Justice à destination de Matignon conclut :

*« La création d'un moteur de recherche en identification odontologique constituerait un nouvel instrument fiable d'identification de personnes victimes de catastrophes, de personnes décédées non identifiées et de personnes disparues. Il présente donc, pour le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur et la Gendarmerie nationale un intérêt certain. »*

**Conclusion :** Ce projet est d'intérêt public et innovant ; il n'a pas actuellement son équivalent au monde. Malgré les souhaits des différents partenaires et l'intérêt favorable énoncé par plusieurs ministères, il demeure dans l'attente de son financement, de l'ordre de 150000 €.

### **Contacts :**

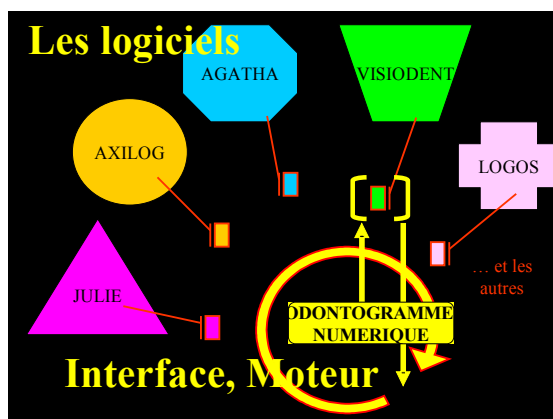
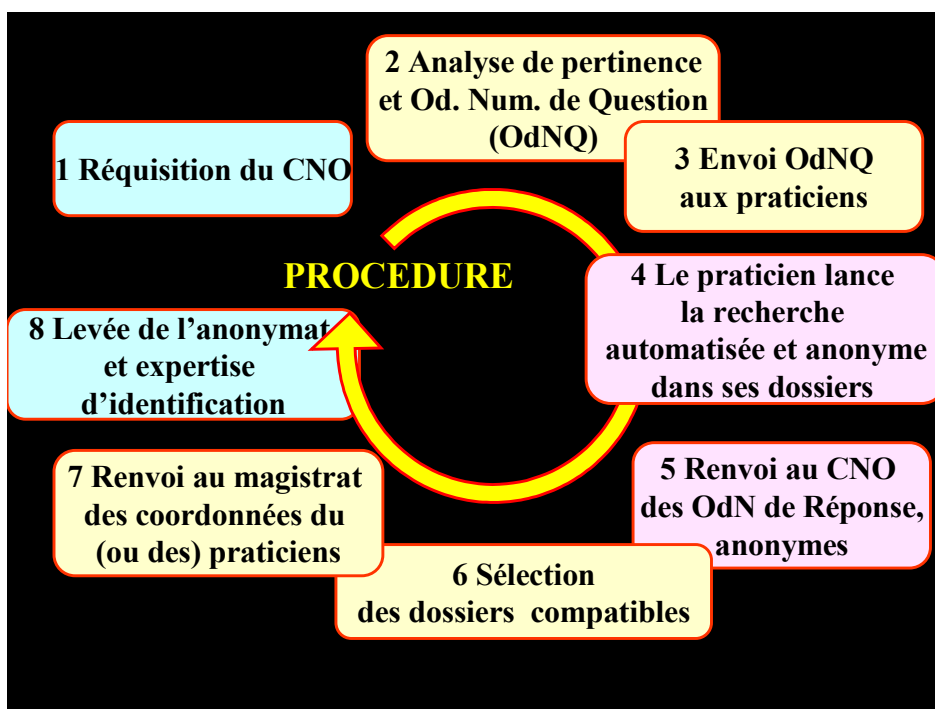
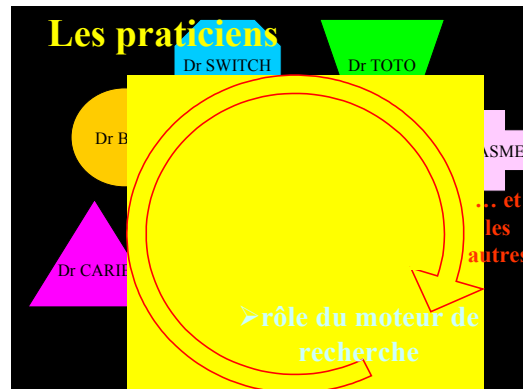
**Docteur Guy BIAS**, Vice-président de l'Ordre national des chirurgiens dentistes, Président de la commission d'odontologie médico légale, Expert près la Cour d'Appel de Versailles,  
22, rue Emile Ménier BP 2016- 75761 Paris Cedex 16      Tel. 01 44 34 78 80

**Docteur Pierre FRONTY**, Président du Conseil de l'Ordre des chirurgiens dentistes de la Vienne, Concepteur de l'odontogramme numérique, Expert près la Cour d'Appel de Poitiers,  
3 bis, rue des Ecosais 86000 Poitiers      Tel.05 49 88 59 68.

## Le moteur de recherche en identification odontologique en 5 diapositives

### Informatique dentaire

- 1 cabinet dentaire = 1 micro-base de données
- taux d'informatisation élevé
- télétransmission
  
- plus de 40 000 micro-bases de données non connectées



### Conclusion

- procédure sous contrôle judiciaire
- recherche anonyme
- accord expresse des praticiens
- contrôle de qualité par le CNO
- maintien de l'expertise finale d'identification